



Document conforme à la Délibération du Conseil Communautaire
Meurthe Mortagne Moselle portant arrêt de la révision du PLU de
Gerbéviller du

Le Président

- Limite communale
- Limite de section
- Limite de zone
- Bande d'implantation obligatoire des façades
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Elément remarquable du paysage au titre du L.151-23
- Elément remarquable du patrimoine au titre du L.151-19
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul
- Chemins
- Zone à risque (PPR Inondation de la Mortagne)

